

Réussir votre ABS 2026

La checklist du CCAS — pour faire de votre analyse des besoins sociaux un levier de mandat.

Depuis le décret du 21 juin 2016, chaque CCAS présente son analyse des besoins sociaux (ABS) à son conseil d'administration au cours de l'année civile qui suit le renouvellement municipal. Les conseils ayant été installés en mars 2026, l'échéance, c'est cette année. Voici les points de contrôle pour réussir la vôtre.

1. Cadrer la démarche

- ☐ Confirmer l'échéance : ABS présentée au conseil d'administration au cours de l'année civile 2026.
- ☐ Identifier le portage : un élu référent (président ou vice-président du CCAS) et un pilote technique.
- ☐ Définir le périmètre : communal (CCAS) ou intercommunal (CIAS).
- ☐ Sécuriser les moyens : conduite en interne ou accompagnement externe.

2. Mobiliser les bonnes données

- ☐ Réunir les sources officielles millésimées : INSEE / Filosofi (population, pauvreté), DREES (minima sociaux), CNAF / data.caf.fr (familles), ANCT (politique de la ville).
- ☐ Dater et sourcer chaque chiffre (crédibilité devant les élus).
- ☐ Descendre à la maille fine (quartier, IRIS) là où c'est pertinent.

3. Associer les partenaires

- ☐ Mobiliser CAF, département, bailleurs sociaux, France Travail, associations.
- ☐ Organiser au moins un temps de travail partagé : le CASF impose une démarche « avec l'ensemble des partenaires ».
- ☐ Croiser les données quantitatives et la connaissance de terrain.

4. Analyser et hiérarchiser

- ☐ Dresser le portrait sociodémographique : vieillissement, précarité, isolement, petite enfance, logement.
- ☐ Repérer le non-recours aux droits — point d'appui pour l'aller-vers.
- ☐ Hiérarchiser les enjeux : tout ne peut pas être prioritaire.

5. Restituer et passer à l'action

- ☐ Présenter le rapport au conseil d'administration (obligation).
- ☐ Traduire le diagnostic en orientations : axes prioritaires, publics cibles, indicateurs de suivi.
- ☐ Définir un plan d'action et prévoir des analyses thématiques les années suivantes.

Les 3 pièges à éviter

- **Le rapport qui finit dans un tiroir** — un diagnostic sans suite opérationnelle ne sert à rien.
- **Les données non sourcées ou périmées** — elles fragilisent tout l'exercice devant les élus.
- **Le diagnostic « en chambre »** — construit sans les partenaires, il passe à côté du terrain.

Besoin d'un appui pour votre ABS de mandat ?

Le Cabinet Dumonteil accompagne les CCAS de bout en bout — diagnostic sourcé, démarche partenariale, restitution orientée décision. Découvrez la démarche : reussir-votre-abs.com